

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2023-2025 ENTRE L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT ET LA VILLE DE BRON

Entre

La Ville de Bron, sise Hôtel de Ville, Place Weingarten – CS N°30012, 69671 BRON Cedex, représentée par son Maire, Monsieur Jérémie BRÉAUD, habilité par délibération n° _____, et désignée sous le terme « **la Ville de Bron** », d'une part,

Et

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat, domiciliée au 14 Place Jules Ferry – Gare des Brotteaux - 69006 Lyon représentée par son Président, Monsieur Philipe BONARO, dûment mandaté, et désignée sous le terme « **l'ALEC** », d'autre part,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20230620DEL34 du 20 Juin 2023,

Vu la convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 entre la Ville de Bron et l'Association, signée le 7 septembre 2023,

Au regard de ces éléments, le présent avenant a pour objet de modifier l'article 4 et 5 de la Convention 2023-2025, il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 4 : Montant de la subvention

Pour l'année 2024 la Ville de Bron contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 10 000 € au regard de la mise en œuvre des actions prévues dans l'article 2 et de l'annexe financière rattachée à cet avenant.

Article 5 : Modalités de versement de la subvention

Le versement de la subvention sera effectué sur demande écrite de l'ALEC Lyon par un appel à versement à la Ville de Bron. Cet appel mentionnera les coordonnées bancaires sur lesquelles le versement devra avoir lieu.

Le calendrier de versement est défini comme suit :

- Une avance à la notification de la convention dans la limite de 50 % du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 4.
- Le solde de la convention, sera versé au terme de la présente convention

Les autres articles de la convention initiale restent inchangés.

ALEC pour l'année 2024**Annexe financière**

	Nombre d'actions	Durée (en jours)	Budget prévisionnel (€)
Axe 1 : Actions de conseils et de sensibilisation à la rénovation énergétique de l'habitat privé			
A/ Volet Copropriétés			
<i>RDV sur place pour toutes les copropriétés de la ville après la 1ère réunion collective à l'ALEC Lyon</i>	10	0,13	793 €
<i>Analyse registre des copropriétés et actions de prise de contact</i>	1	4,00	2 380 €
<i>Réunion annuelle des CS (portée par la ville)</i>	1	1,00	595 €
<i>Réunion annuelle Syndic (portée par la ville)</i>	0	1	0 €
<i>Réalisation d'un film copro rénovée</i>	1	2,00	1 190 €
			4 958 €
B/ Volet maisons individuelles			
<i>Opérations thermographie dans les quartiers pavillonnaires</i>	1	2,50	1 488 €
<i>RDV à domicile sur des maisons à forts enjeux de rénovation</i>	12	0,50	3 570 €
<i>Conférence PV et rénovation énergétique</i>	1	1,00	595 €
			5 653 €
Sous-total axe 1			10 611 €
Axe 2 : Accompagnement de la politique Air-Energie-Climat de la ville			
<i>Appui démarche Climat Énergie</i>	1	0,50	298 €
Sous total axe 2			298 €
<i>Réunion de bilan mi-année et proposition pour l'année suivante</i> <i>Mise à disposition d'un jeu de données sur la dynamique de rénovation</i>	2	1,00	1 190 €
TOTAL			12 099 € Ramené à 10 000 €

Fait à Bron en 2 exemplaires, le :

Pour l'Agence Locale de l'Energie et du Climat, Le Président, Monsieur Philipe BONARO	Pour la Ville de Bron, Le Maire, Monsieur Jérémie BRÉAUD
--	---